

Devenez célébrant·e du culte

Formation théologique et liturgique
pour officiant·es occasionnel·les



2025

Le protestantisme réformé est très attaché à ses cultes. Ils sont nombreux, diversifiés, et offrent une large place à l'interprétation de la Parole biblique. L'Église réformée vaudoise reconnaît et suscite des vocations parmi ses membres, en particulier les laïques. Dans cette perspective, la célébration peut être conduite par des personnes formées et reconnues. En attendant une théologie des ministères actuellement en cours d'élaboration, le Conseil Synodal de l'EERV a publié une directive provisoire. Le texte précise: «Le ou la célébrant·e laïque est autorisé·e à présider et à animer un culte. Il ou elle prêche l'Évangile et célèbre la sainte cène. Les célébrant·e·s laïques apportent leurs dons et leur créativité propre, qui se vivent en complémentarité avec les ministères reconnus.»

Pour qui ?

- Toute personne majeure baptisée et engagée dans l'EERV peut postuler à la formation pour devenir célébrant·e laïque. La recommandation d'un Conseil de lieu d'Église est requise.

En quoi consiste la formation ?

- Une introduction à la théologie et à la Bible est demandée. Celle-ci correspond à trois Unités de formation du Séminaire de culture théologique
- Une formation d'introduction à la liturgie (FIL) vient compléter le parcours
- Le parcours complet correspond à 12 jours de formation et se déploie sur 16 à 18 mois
- Une fois nommés, les célébrant·es laïques s'engagent à suivre la formation continue proposée par l'EERV

Combien coûte la formation ?

- La formation est largement financée par l'EERV. Néanmoins une contribution de 1'000 fr. est fixée pour suivre les modules demandés (reconnaissance d'acquis possible)

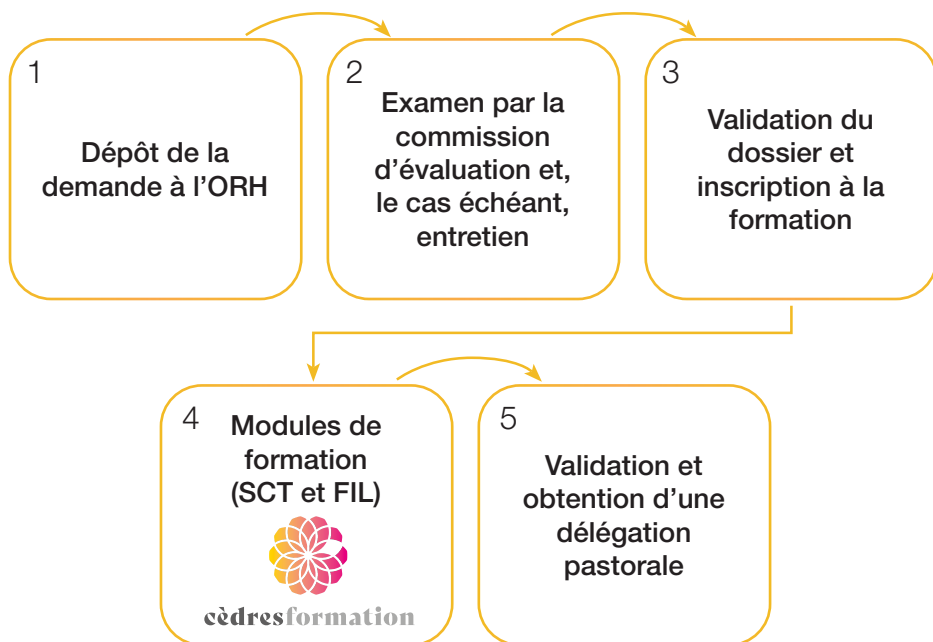
Quand commence la première volée ?

- La première formation débute en juin 2025. Elle se termine à l'automne 2026
- Le délai fixé pour prendre contact avec l'ORH est le 15 mars 2025

La formation peut-elle assurer un emploi ?

- L'engagement comme célébrant·e laïque n'est pas considéré comme un emploi fixe
- Une rémunération forfaitaire est prévue pour chaque prestation
- La validation de la formation ne permet pas de revendiquer l'attribution de cultes, le choix est laissé à la responsabilité des coordinateurs régionaux

Quelles démarches effectuer ?



La formation comprend

- Une unité d'introduction à la théologie (3 samedis)
- Une unité de formation sur le monde de la Bible (4 samedis)
- Une unité de formation sur la lecture et l'interprétation des textes (4 samedis)
- Un parcours d'introduction à la liturgie (FIL) composé de 4 demi-journées et d'un exercice en situation

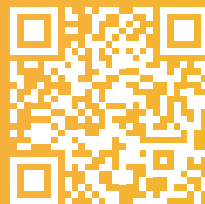
Dates des cours

- 14 et 28 juin; 23 août; 13 et 20 sept.; 15 et 22 nov. 2025
- Formation FIL: printemps 2026

Vous êtes intéressé-e ?

Une séance d'information aura lieu en ligne **le 5 mars 2025 à 20h**

Informations & Inscriptions



www.eerv.ch/celebrants-laiques

Contact:

Claudia Bezençon à l'Office des ressources humaines (ORH)
claudia.bezencon@eerv.ch